



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/816

Convention cadre avec le COS pour 2015.

Délégation Générale aux ressources humaines

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/816 - CONVENTION CADRE AVEC LE COS POUR 2015.  
(DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES  
HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction des agents actifs et retraités, la Ville de Lyon a fait le choix de subventionner l'association susvisée, pour développer des activités culturelles, de loisirs et des prestations d'actions sociales pour les agents et leur familles.

Les subventions et moyens publics mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales constituent dans leur globalité, un important élément de la politique sociale de la Ville de Lyon en faveur de son personnel.

En contrepartie de l'octroi par la Ville de Lyon du versement d'une subvention, le Comité des Œuvres Sociales devra inscrire son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs, afin notamment de développer une politique de prestation socialement équitable orientée principalement vers les agents de la ville en activité, d'encourager les actions de nature à favoriser l'égalité professionnelle Femmes/Hommes notamment en matière de parentalité et de réfléchir à des actions collectives susceptibles de favoriser les temps de convivialité entre les agents de la Ville.

Pour 2015, le montant de la subvention est fixé à 2 253 498 euros, compte tenu d'un prélèvement exceptionnel de 400 000 euros sur le Fonds de réserve du Comité des Œuvres Sociales

Par ailleurs, la convention cadre renvoie à des conventions annexes en ce qui concerne les modalités de mises à disposition d'avantages en nature.

Je vous propose de renouveler la convention avec le Comité des Œuvres Sociales pour une durée d'1 an, jusqu'au 31 décembre 2015.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Ressources Humaines ;

**DELIBERE**

1- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association dénommée «Comité des Œuvres Sociales du Personnel actif et retraité de la Ville de Lyon » est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses en résultant, soit 2 253 498 euros, seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice 2015, comme suit :

- budget 01 : 2 187 355 euros
- budget 03 : 16 148 euros
- budget 06 : 2 174 euros
- budget 07 : 47 821 euros.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. CLAISSE